

BRÈVE

Strasbourg, le 7 juillet 2023

Attribution du label national « Architecture contemporaine remarquable » à la Médiathèque André Malraux

Le label national « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) vient d'être attribué à la Médiathèque André Malraux. Délivré par le Ministère de la culture, ce label vient mettre en lumière des architectures contemporaines et vivantes dignes d'intérêt d'un point de vue architectural ou technique.

Cette récompense est une reconnaissance du travail de valorisation du patrimoine industriel mené par les architectes Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart et vient conforter la place que joue la Médiathèque André Malraux dans le paysage architectural eurométropolitain et au sein du réseau des médiathèques de Strasbourg et de l'Eurométropole.

Elle vient ainsi rejoindre les 1392 bâtiments déjà labélisés dont, à Strasbourg, le Parlement Européen, la cité Rotterdam et, récemment, les piscines de Lingolsheim et de la Kibitzenau.

Pour plus de renseignements sur le label : culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Architecture-contemporaine-remarquable